



**PROJET DE LOI MOBILITÉ :  
OBTENONS  
LE RETRAIT !**



**DOUANE :**  
Consommez en paix !



**STATISTIQUE PUBLIQUE :**  
Faire échec à la délocalisation



**DOCUMENT UNIQUE :**  
Risques professionnels

## AU SOMMAIRE

02 • Édito

03 • Attaques contre le monde du travail

03 • Les salariés choisissent la CGT aux prud'hommes

04 • Communiqué commun des confédérations

04 • Projet de loi mobilité : obtenons son retrait !

06 • Budget 2009 : régressions sans précédent à Bercy

06 • Colloque OSEO pour le financement de l'économie

07 • Douane : consommez en paix

08 • INSEE (statistique et délocalisation)

09 • Élections : succès de la CGT dans la territoriale

10 • Mauvais coup contre la retraite des contractuels

11 • Hygiène et sécurité : le « document unique »

## MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :  
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av  
Raspail • 94250 GENTILLY  
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :  
1009 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 48 18 82 21  
Fax : 01 48 18 82 22  
Courriel : finances@cgt.fr  
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



## Édito

### **D**ébattre et agir pour gagner sur nos revendications et nos propositions alternatives !

L'année 2008 s'achève dans un contexte international et européen caractérisé par une généralisation d'une crise du système capitaliste aux multiples visages... Crises bancaire, financière et monétaire... Ralentissement durable de la croissance annonciateur d'une phase de récession dans de nombreux pays... Chômage, inflation et insuffisance insupportable des rémunérations... de plus en plus de besoins sociaux non satisfaits...

Ainsi, dans un pays comme le nôtre, plus de deux millions de personnes sont aujourd'hui au chômage, plus de sept millions d'entre elles sont des travailleurs pauvres...

Pourtant et alors qu'un désastre économique et social sans précédent depuis la crise de 1929 s'annonce, la Présidence de la République, le Gouvernement et sa majorité parlementaire, toujours sous l'aiguillon du patronat, mettent en oeuvre une politique qui nourrit et amplifie tant les mécanismes fondateurs de cette crise systémique que ses effets.

Dans un tel contexte, il est plus que jamais nécessaire de mettre en échec les objectifs poursuivis notamment au travers des révisions générales des politiques publiques et des prélèvements obligatoires, mais aussi de la généralisation de la précarité et de l'insécurité sociale à l'image du projet de loi dit de la mobilité et des parcours professionnels, de la casse et de la mise en cause du droit et du code du travail, ou encore des multiples attaques portées à l'encontre de notre système de protection sociale (santé, vieillesse, famille, chômage, maladies professionnelles et accidents du travail).

Il s'agit aussi de construire et d'engager un vaste débat public sur des revendications et des propositions alternatives au service de la construction d'une société du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable.

Il s'agit enfin de construire avec les salariés, quel que soit le statut de ces derniers, les privés d'emploi, les retraités, leurs organisations syndicales, un rapport de forces du plus haut niveau possible afin d'imposer, y compris par des mouvements de grèves et de manifestations inscrits dans la durée, d'autres choix !

En cette fin d'année 2008, la fédération des Finances CGT appelle d'ores et déjà ses militants, ses adhérents et plus largement les personnels à une mobilisation générale pour que 2009 soit une année de progrès social !

## ■ SOCIÉTÉ

**Attaques contre les travailleurs : ça suffit !**

Chaque jour sont annoncées des restructurations, des suppressions d'emplois, du chômage technique ou la remise en cause de droits. Le gouvernement donne l'exemple en tentant de justifier la provocation de pouvoir travailler jusqu'à 70 ans.

Le Président de la République se sert de l'actualité économique pour déréglementer à nouveau le Code du travail avec son intention d'étendre le recours aux contrats à durée déterminée, d'affaiblir les droits à indemnisation du chômage, de banaliser le travail du dimanche, de remettre en cause les 35 heures... Dans la fonction publique, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois supprimés chaque année, un recours accru aux salariés contractuels. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement entend bien aller encore plus loin avec la loi dite de « *mobilité et des parcours professionnels* ». Celle-ci permet, en effet, le licenciement en cas de refus de poste suite à une restructuration de son service.

Alors que 400 milliards d'euros ont été trouvés pour les banques et les entreprises, pourquoi les salariés seraient-ils laissés pour compte alors que c'est leur travail qui fait l'économie et les dividendes ? Cet argent doit au contraire être utilisé pour les revendications. Améliorer le pouvoir d'achat, créer une Sécurité sociale professionnelle qui protège du chômage et assure la progression de la carrière, garantir les retraites et la protection sociale, développer les services publics, sont des moyens essentiels pour protéger les salariés de la crise et aussi pour combattre la récession.

Ce n'est pas en poursuivant les mêmes politiques qui ont déjà conduit à l'aggravation du chômage, de la précarité, aux difficultés de vie, qu'on y parviendra.

SALAIRES, EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL, RETRAITE, PROTECTION SOCIALE... sur tous les fronts, les revendications doivent peser plus lourd que les exigences des actionnaires. ■

## ■ PRUD'HOMMES

**Les salariés ont largement choisi la CGT**

Avec 33,98 % des voix, la CGT atteint son meilleur score depuis 20 ans dans des élections prud'homales du 3 décembre 2008. C'est un message clair des salariés en direction des pouvoirs publics et du patronat pour que leurs droits soient respectés et leur situation améliorée, dans un moment où tout est fait pour leur faire payer la crise.

C'est la première fois depuis 30 ans que la CGT enregistre un tel progrès (+1,73 %) qui se traduit dans toutes les sections et dans la quasi-totalité des départements.

C'est d'autant plus significatif que la participation au scrutin connaît une nouvelle baisse, dont la responsabilité incombe très largement à des conditions particulièrement déplorables d'organisation du scrutin. La CGT n'accepte pas la désinvolture avec laquelle cette élection, unique en son genre, a été organisée, pas plus que l'absence d'espace d'expression dans les médias, témoignant d'une crainte du résultat que pourrait donner une forte mobilisation des électrices et électeurs.

Malgré tout, ce résultat place la CGT très largement en tête de toutes les organisations syndicales (CFDT 21,81 %, FO 15,81 %, CFTC 8,70 %). Cela lui confère des responsabilités importantes pour construire une démarche syndicale soucieuse du rassemblement et de l'unité d'action.

A l'appui de ce résultat, gagné par un intense travail de tous ses syndiqués, la CGT entend plus que jamais aller à la rencontre des salariés et construire avec eux et avec elles le syndicalisme conquérant, offensif, rassembleur et démocratique qu'ils viennent d'encourager.

## ■ ACTION EN JANVIER

**Communiqué commun des organisations syndicales : CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA**

Comme elles en avaient convenu, les organisations syndicales se sont retrouvées ce lundi 24 novembre 2008.

Elles constatent une accentuation des problèmes liés au pouvoir d'achat et à l'emploi. Ceci confirme que les salariés, les retraités, les demandeurs d'emploi sont les premiers à payer une crise dont ils ne sont pas responsables.

Dans de nombreuses entreprises, les salariés sont contraints d'utiliser leurs jours RTT pour faire face aux baisses d'activité, d'autres subissent du chômage technique, les plans sociaux se multiplient, des intérimaires et des salariés en CDD se retrouvent au chômage.

Le gouvernement poursuit sa politique de suppressions d'emplois dans les fonctions publiques mettant en péril la qualité des services rendus. Cette situation conduit à de nombreuses réactions et mobilisations.

Rappelant leurs responsabilités aux employeurs et à l'Etat, les organisations syndicales retiennent le principe d'une mobilisation massive des salariés au début de l'année 2009 pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les garanties collectives, les protections sociales, les conditions d'une relance économique...

Afin d'en préciser le contenu et d'en arrêter les modalités de la mobilisation, elles se réuniront à nouveau le 15 décembre 2008 et le 5 janvier 2009.

## ■ PROJET DE LOI « MOBILITÉ »

# Obtenons son retrait !



**L**e 20 octobre, le Secrétaire d'État en relations avec le Parlement a annoncé que l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à « *la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique* », initialement prévu pour juin dernier, était une nouvelle fois reporté en janvier ou février 2009. Il faut rappeler que, contrairement à son intitulé, ce projet n'a pas grand-chose à voir avec la mobilité, mais, constitue une profonde remise en cause du statut des fonctionnaires.

**L'ARTICLE 7** prévoit, dans les cas de restructuration d'une administration de l'État, une nouvelle position dite de « *réorientation professionnelle* » qui peut déboucher sur une mise en disponibilité d'office en cas de refus de 3 propositions nouvelles d'affectation par l'administration. Et même si un léger recul a eu lieu en précisant que les emplois proposés devaient l'être prioritairement dans un endroit proche de la résidence administrative, ce dispositif demeure profondément inacceptable.

D'autant plus si on le relie au projet de fonction publique de métiers que l'on essaie de nous imposer. En effet, dès lors que nous serions dans des « *cadres statutaires* » extrêmement larges, on pourra imposer à des agents des emplois n'ayant plus grand-chose à voir avec leurs qualifications.

C'est la fin des garanties statutaires liées à l'emploi public pour garantir la neutralité et l'impartialité des fonctionnaires qui est ainsi programmée. Les conséquences pour la population et pour l'égalité de traitement de tous seraient évidemment considérables.

**L'ARTICLE 8** généralise les possibilités de travail à temps incomplet auprès de plusieurs employeurs. C'est la remise en cause de l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent reçu à un concours sur un emploi à temps complet correspondant à son grade. Il s'agit d'une rupture profonde avec la conception de la carrière. Cette disposition est porteuse de fragilisation sociale importante et, accessoirement, de difficultés de gestion énormes.

**L'ARTICLE 9** étend de façon très importante le recours au contrat à durée déterminée y compris pour répondre temporairement à des besoins permanents. Allant au-delà des dispositions déjà permissives du Code du travail, cette mesure programme la généralisation de la précarité.

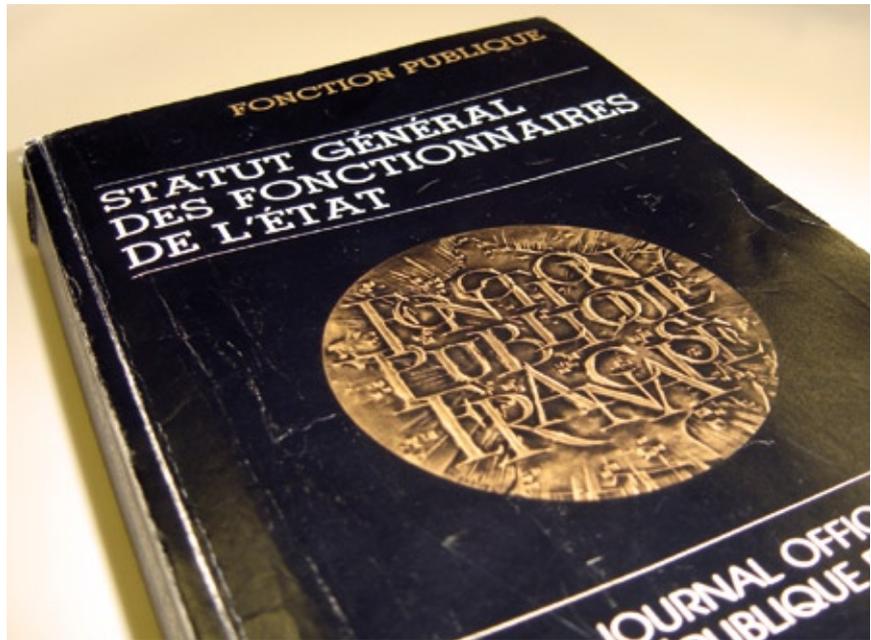
**L'ARTICLE 10** prévoit la possibilité pour toutes les administrations de faire appel à des agences d'intérim. L'État et les collectivités territoriales pouvant ainsi se décharger de leurs responsabilités de gestionnaires directs au profit d'employeurs privés. Cerise sur le gâteau, la rédaction de cet article prévoit des conditions d'emplois inférieures à celles prévues pour les travailleurs intérimaires intervenant dans le secteur privé.

Sur les questions essentielles, d'autres réponses sont nécessaires :

- Les personnels de la fonction publique sont d'ores et déjà largement mobiles. Pour le versant de l'État, ce ne sont pas moins de 9 % des agents qui connaissent une mobilité d'une année sur l'autre. Et encore, ces chiffres ne prennent pas en compte les mobilités opérées à l'intérieur d'un même département ! À cela s'ajoutent les 4,7 % de personnels en détachement ou en mise à disposition. Tout cela corrobore les enquêtes de l'Insee qui indiquent que les agents de la fonction publique sont tout aussi mobiles que leurs collègues du privé.

- Mais, davantage de mobilité choisie, est souhaitable et possible. Pour cela, il faut développer les passerelles entre les 3 versants de la fonction publique, préserver et renforcer la grille indiciaire unique (à l'opposé du salaire au mérite et des éléments de rémunération aléatoires), construire un statut unifié des fonctionnaires assis sur le principe de la carrière et avec des emplois qualifiés.

- Avec déjà plus de 1 million d'agents non titulaires, l'heure n'est



certainement pas à l'accroissement de la place du contrat dans la fonction publique. Il faut, au contraire, mettre en place un véritable plan de titularisation, avec des conditions de reclassement renouvées pour les salariés concernés. Le statut, c'est la garantie pour les citoyens, d'agents publics neutres et impartiaux et l'égalité d'accès de tous aux emplois de la fonction publique. À l'inverse, le contrat c'est la porte ouverte au clientélisme, aux discriminations et à la précarité la plus éhontée ! Là où des besoins dérogatoires subsisteront, il faudra mettre en place, sous des contrats de droit public, de meilleures conditions d'emplois pour les contractuels qui demeureront.

La totalité des organisations syndicales représentée au Conseil supérieur de la fonction publique ont considéré ces articles comme inacceptables et non négociables. Au printemps dernier, ce qui constitue le « volet social » des restructurations envisagées par la RGPP a suscité une large mobilisation dans de nombreux secteurs de la fonction publique. Nul doute sur le fait que cette mobilisation a compté dans l'analyse que les par-

lementaires ont fait de ce projet de loi. En première lecture au Sénat, la commission a proposé le rejet de l'article 10 tandis qu'à l'occasion de l'inscription à l'Assemblée nationale plus de 1 000 amendements de tous bords étaient enregistrés.

Tous ces éléments soulignent une nouvelle fois que ni le Président de la République, ni le Gouvernement n'ont une autoroute dégagée devant eux pour faire passer leurs réformes régressives. Cependant, pour vraiment obtenir des avancées significatives, il nous faut, dans l'unité la plus large, développer encore la mobilisation, montrer la cohérence de toutes les attaques en cours en travaillant à la convergence des luttes et avancer nos propres revendications et propositions alternatives pour que les changements nécessaires aillent dans le sens de l'intérêt de toute la population et des personnels.

Sans attendre, il nous faut poursuivre et amplifier la sensibilisation et l'intervention de tous les agents et des citoyens pour faire en sorte que les premiers reculs du gouvernement se transforment en un retrait pur et simple du projet dit de mobilité et de parcours professionnels. ■

## ■ BUDGET 2009

# Régressions sans précédent à Bercy



Le Budget 2009 prévoit le non remplacement de 55 % des départs à la retraite au ministère Woerth et 50 % au ministère Lagarde, comme dans l'ensemble de la fonction publique.

Les données produites par l'administration (tableau ci-dessous) amènent à une projection « *hypothèse basse* » de près de 10 000 suppressions d'emplois en trois ans. En effet, le ministère du budget et des comptes publics et de la fonction publique se veut exemplaire dans la politique de réduction des emplois et des crédits. Ainsi pour ce qui concerne la nouvelle DGFIP, Eric Woerth dans les médias affiche des marges d'économies attendues de l'ordre de 225 millions d'euros à l'horizon 2011. La baisse des crédits de fonctionnement serait de 64 millions d'euros dès 2009 pour atteindre 111 millions en 2011 !

Dans le contexte actuel de crise

ou les prévisions optimistes du gouvernement sont révisées à la baisse, ces perspectives budgétaires sont d'ores et déjà caduques et il est à craindre une forte accentuation dans les réductions d'emplois et annulations de crédits.

Ces chiffres alimentent une régression sans précédent, une véritable altération durable de la qualité du service public rendu et une aggravation des conditions de travail.

Tant au niveau fonction publique qu'aux finances, la CGT est depuis des semaines à l'initiative pour construire dans l'unité la plus large la riposte nécessaire face à ces attaques. De ce point de vue, la perspective d'une action unitaire interprofessionnelle dans les prochaines semaines est bien l'occasion pour les fonctionnaires de faire entendre leur mécontentement avec l'ensemble des salariés. ■

Catégorie	2009	2010	2011	Total
A et A+	1 510	1 526	1 581	4 617
B	2 039	2 101	2 174	6 314
C	1 992	2 143	2 266	6 401
Total	5 541	5 770	6 021	17 332

Chiffres des départs à la retraite à Bercy (données : administration)

## ■ 10 FÉVRIER 2009 Colloque pour le financement des PME

D'ordinaire, les petites et moyennes entreprises ont des difficultés pour développer leur activité et donc l'emploi. Elles sont soumises au dictat des banques qui ont fait le choix de privilégier les placements sur les marchés financiers plutôt que de financer l'économie réelle. Au moment où on découvre la violence de la crise systémique du capitalisme mondialisé, les PME ont les pires difficultés à se financer.

On peut craindre que des dizaines de milliers d'emplois soient menacés avec des faillites en chaîne d'entreprises.

Il est de la responsabilité de notre fédération de débattre de ces questions mais surtout de porter des propositions de nature à préserver le riche tissu des PME. Parmi les propositions qui seront débattues lors de ce colloque :

- créer d'urgence un pôle public de financement ;
- développer des fonds régionaux pour l'emploi ;
- recourir à une sélectivité du crédit, ce qui signifie refinancer à des taux privilégiés les crédits pour développer, moderniser les appareils productifs et développer l'emploi ;
- contrôler les fonds publics octroyés sans contreparties aux entreprises ;
- lutter, grâce au pôle public, contre les défaillances d'entreprises.

Toutes les organisations de la CGT et les personnels intéressés seront invités à participer au colloque organisé le mardi 10 février, espace Corvetto à la Caisse des Dépôts, en présence de dirigeants des établissements du secteur semi-public, d'économistes, de syndicalistes et de responsables politiques.

## ■ DOUANE

**Consommez en paix !**

À l'heure où la douane subit une réforme régressive du dédouanement, beaucoup de consommateurs ont encore à l'esprit le scandale des 18 millions de jouets Mattel commercialisés alors qu'ils étaient potentiellement dangereux ou toxiques. Chacun serait alors en droit de penser que cette affaire a conduit à des contrôles plus sévères. Quelle est la situation aujourd'hui ? Lorsqu'un lot de marchandises (souvent plusieurs centaines ou milliers d'articles) fait l'objet d'une importation, le système informatique peut libérer automatiquement la marchandise ou la signaler à l'agent chargé du contrôle.

Ce dernier peut alors « bloquer » cette déclaration pour un examen plus poussé ou libérer la marchandise. Il peut, en particulier, demander la production de certains documents : attestation de conformité, rapport d'essai d'un laboratoire agréé... Il peut également décider d'un contrôle physique de la marchandise. Si, à l'issue de cette visite, le service envisage un contrôle de normes, il devra demander l'autorisation à la direction générale des Douanes et des droits indirects qui vérifiera alors si l'entreprise concernée n'est pas « trop souvent » contrôlée et si les crédits disponibles le permettent.

En cas d'accord de la direction générale, des échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé et la marchandise immobilisée dans l'attente du résultat. S'il est conforme, la marchandise est naturellement libérée. Dans le cas contraire, elle ne peut être importée en l'état et devra être mise en conformité sous surveillance de la douane, réexportée ou bien détruite.



Sur plusieurs dizaines de millions de déclarations d'importation, combien aboutissent à un contrôle de normes ? La réponse est dans le tableau ci-dessous (chiffres fournis par l'administration). En 2007, alors que le commerce international a atteint son plus haut historique et que l'affaire Mattel révélait des lacunes béantes dans le système de protection du consommateur, la douane a procédé à seulement 187 contrôles de normes, tous produits confondus. Ce chiffre est le plus bas depuis au moins 6 ans et ce malgré la dange-

rosité reconnue de 43% des lots examinés ! Le rapport annuel de 2004 soulignait pourtant déjà qu'« un taux de dangerosité significatif a été relevé pour (...) les articles de puériculture (67 %), les jouets (61 %) et les outils de jardin (66 %) ».

L'avenir s'annonce encore plus sombre. Les projets de réforme européens et nationaux dans le domaine du dédouanement veulent mettre « la douane au service des [grandes] entreprises » avec comme mots d'ordre : diminution des taux de contrôle physique des marchandises et suppression de 25 à 30 % des effectifs affectés au dédouanement en France.

Ajoutez à cela que la DGCCRF, seule autre administration en charge des contrôles de normes, est prise dans la même tourmente de la RGPP et des suppressions d'emplois et vous aurez tous les ingrédients des prochains scandales en matière de consommation... ■

Année	Nombre de prélèvements	Millions d'articles contrôlés	Dangerosité (en % des contrôles)
2002	256	0,97	23
2003	236	0,93	31
2004	309	1,53	38
2005	480	10,77	35
2006	250	5,5	34
2007	187	1,6	43

## ■ STATISTIQUE PUBLIQUE

# Mettre en échec le projet de délocalisation

### Mettre en échec le projet de délocalisation de la statistique publique !

Le 2 septembre 2008, la présidence de la République promet des « compensations » au territoire Mosellan en contrepartie de la suppression de postes militaires décidée unilatéralement quelques semaines auparavant. Cette décision rejoint l'injonction fin juillet de François Fillon consistant à « délocaliser » 5 000 emplois franciliens d'administrations centrales vers la Moselle. Sarkozy annonce donc la création en 2011 d'un pôle administratif de 1 500 agents, dont la plupart issus de la statistique publique (1 000 agents précisera le Secrétariat à l'Aménagement du territoire).

### UN PROJET DE DÉMANTÈLEMENT

En fait de création, il s'agit bien de démantèlement de la statistique publique. En effet, actuellement, l'Insee et les services statistiques ministériels comprennent au total 8 500 agents, dont les 2/3 sont déjà en région.

De surcroît, la politique de non remplacement des départs à la retraite et la spécificité de la pyramide des âges suffiraient déjà à priver la statistique publique de près de 2 500 agents qui partiront à la retraite d'ici 7 ans.

Cette délocalisation annoncée de plusieurs centaines de postes organise clairement la casse du service public : transferts arbitraires se traduisant par des départs comme lors de chaque délocalisation, pertes de compétences, désorganisation, démotivation...

Autant d'expertise statistique compromise ! Autant de missions saccagées ! Autant d'agents dont les



connaissances et l'expertise seraient mises au rebut ! Autant d'agents dont l'avenir professionnel serait mis en danger vu la conjonction du projet de loi de mobilité et des parcours professionnels et des plans pluriannuels de suppression d'emplois dans la fonction publique.

### UNE ATTAQUE CONTRE L'INDÉPENDANCE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Ce choix de démanteler la statistique publique n'est pas innocent.

Certes, les personnels de la statistique interviennent eux-mêmes, y compris publiquement, pour souligner les insuffisances de l'Insee et du système statistique public.

Soulignons ici que sur l'évolution de l'indice des prix, ou pour les chiffres sur le chômage, nous avons, avec notre confédération, formulé des propositions pour donner une meilleure mesure de la réalité du chômage et de la précarité, ou de l'évolution du pouvoir d'achat.

C'est le travail de veille profession-

nelle que les statisticiens font en permanence qui est le premier garant de l'indépendance de la statistique publique.

Toutes autres sont les attaques que portent les gouvernements successifs et plus particulièrement M. Sarkozy depuis plusieurs années. Ils ne se gênent pas pour critiquer en permanence les productions de la statistique publique qui leur déplaisent.

Cela va même plus loin ! M. Santini déclare qu'une étude de l'Insee sur le salaire des agents de l'État est « erronée ». M. Sarkozy dit au Medef « qu'on trompe les français avec des indices des prix qui ne veulent rien dire ». Ou encore, Mme Christine Lagarde critique le fait que l'Insee serait systématiquement pessimiste sur les chiffres de la croissance...

Ces attaques visent essentiellement à dénigrer, à construire un climat où la référence à des statistiques robustes ne soit plus justifiée. En clair, une situation où il serait « normal »

de faire voter une loi sur le travail du dimanche « validée » par un sondage téléphonique auprès de 800 personnes, dont on ignore (ou plutôt dont on ne connaît que trop) la façon dont on a présenté les possibilités de réponses !

Pour le pouvoir, la tentation est grande de discréditer des statistiques basées sur des entretiens en vis à vis réalisés par des enquêteurs professionnels. Pourtant, ces entretiens permettent de tirer des enseignements fondés sur le sérieux reconnu d'enquêtes en profondeur comme sur le RMI, les sans-abris, le patrimoine, le logement, l'emploi ! Alors que « *le portrait social de la France* » que renvoie la statistique publique est la condamnation en chiffres d'une politique de régression sociale généralisée, c'est cet outil au service des populations que M. Sarkozy veut casser !

### LA LUTTE DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Dès l'annonce du projet, les intersyndicales, de l'Insee et des services statistiques ministériels, ont réagi de concert. Des comités de défense de la statistique publique se sont créés partout, rassemblant un nombre important d'agents pour organiser la riposte. Une pétition en ligne est mise en place (adresse ci-dessous). L'information sur l'enjeu de la délocalisation a été portée auprès des parlementaires, des élus régionaux et locaux, en direction de nombreuses institutions publiques. Des tracts ont été distribués sur Paris et dans les capitales régionales.

Une coordination des agents de la statistique, de Paris et des régions, a pris la décision de journées d'action :

- le 21 octobre, ils étaient 60 % de grévistes, un chiffre historique !

- lors de la journée nationale d'action et débats du 25 novembre, le fonctionnement de l'Insee a aussi été très perturbé : informatique bloquée, tables rondes organisées avec économistes, journalistes et enseignants, intervention au congrès de l'Association des maires de France... Le directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, et le vice-président du Conseil National de l'Information Statistique, Jean-Pierre Dupont, ont accepté de mettre en musique le projet de délocalisation. Ce rapport a été présenté le 1er décembre au Premier Ministre. Nous ne savons pas à l'heure actuelle les décisions qui seront prises au vu de ce rapport.

Ce qui est certain, c'est que la mobilisation continue ! Ainsi, la journée du 13 décembre a été marquée par une journée de manifestation nationale à Paris et à Toulouse. Cette journée s'est construite avec les agents en lutte d'autres services publics dont la délocalisation cache un démantèlement des missions dont ils ont la charge : Inrap (archéologie préventive), Enim (sécurité sociale des marins), Setra (service d'étude sur les transports et les routes), ONF (office national des forêts), Météo... La fédération des Finances et l'union générale des fédérations de fonctionnaires CGT s'inscrivent et apportent leur soutien plein et entier aux luttes en cours et à venir ! ■

### ■ ÉLECTIONS

#### Fonction publique territoriale : succès pour la CGT

Les résultats des élections professionnelles du 6 novembre dans la fonction publique territoriale montrent une progression de la CGT et la conforte dans sa place de première organisation syndicale. Pour les commissions administratives paritaires (CAP), la CGT obtient 32,8 % et pour les comités techniques paritaires (CTP) elle obtient 33,3 %. Dans les régions, la CGT passe de 25 % en 2006 à plus de 28 % en 2008. Enfin, la CGT devient première organisation syndicale dans les conseils généraux avec 32,81% des suffrages.

Les résultats du 1er tour marquent également une baisse de la CFDT et de FO par rapport au scrutin de 2001. Ces tendances ne devraient pas être modifiées par les résultats du deuxième tour organisé le 11 décembre dans les bureaux où la participation a été inférieure à 50 %.

Pour notre fédération, ces succès de la CGT dans la fonction publique territoriale sont aussi un encouragement à poursuivre et amplifier les coopérations entre les organisations CGT des trois fonctions publiques (État, Territoriale et Santé).

Avec son organisation de la fonction publique de l'État (UGFF CGT), la fédération des Finances et ses syndicats seront à l'initiative pour démontrer le besoin de nouvelles convergences de luttes. Nos préoccupations sont en effet communes, qu'il s'agisse de salaire, de grille indiciaire, d'emplois publics ou de nos missions devant répondre aux attentes des agents et aux besoins des populations.

[www.sauvonslastatistiquepublique.org](http://www.sauvonslastatistiquepublique.org)

■ **IRCANTEC**

# Un mauvais coup contre la retraite des contractuels

**L**a retraite des contractuels de droit public est constituée de deux éléments, une retraite du régime général comme les salariés de droit privé et un régime complémentaire, l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques). Ce dernier est géré par la Caisse des dépôts. Il est aussi ouvert à certains salariés relevant du droit privé et travaillant au sein d'établissements publics.

L'Ircantec est un régime par points, c'est-à-dire qu'un niveau de cotisation fixe permet d'acheter des points de retraite dont la valeur est redéfinie chaque année.

Le gouvernement a pris argument d'un affichage alarmiste du Conseil d'orientation des retraites sur un déséquilibre entre cotisations et versements devant survenir en 2017 pour augmenter brutalement les taux de cotisations et baisser le taux de rendement du point de retraite.

La CGT a fortement contesté cette analyse, le déficit technique ne devant apparaître qu'en 2020 et les réserves permettant de faire face aux engagements jusqu'en 2035. La CGT a élaboré des propositions pour assurer la pérennité du régime, au prix d'une hausse des cotisations employeurs mesurée et progressive, grâce à une révision des paramètres tous les 5 ans.

Ces propositions sont parfaitement réalistes et permettent d'assurer le financement des prestations sur le long terme sans baisse du niveau des pensions.

Mais l'objectif du gouvernement n'est pas principalement la solidarité financière de l'Ircantec et l'intérêt



des pensionnés. Il a décidé d'imposer une réforme sans rapport avec les besoins réels de financements, visant à contraindre les agents à se tourner vers des systèmes privés par capitalisation.

Ceux-ci sont plus onéreux, inégalitaires et sans fiabilité. L'objectif politique, dogmatique, est d'inscrire l'Ircantec dans le projet libéral de réforme de la retraite par répartition en France.

L'augmentation de cotisation est de 60 % pour les salariés jusqu'au plafond sécurité sociale et de 31 % au-dessus. Par contre la prestation retraite baissera à terme de 20,5 % jusqu'au plafond sécurité sociale et de 28,5 % au-dessus !

Nous vous invitons à signer et faire signer massivement la pétition de la CGT fonction publique, sur leur site ([www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)). Elle demande l'abrogation du décret officialisant cette régression et que les solutions

défendues par les organisations syndicales majoritaires par le biais de leurs représentants au Conseil d'administration de l'Ircantec soient mises en discussion. ■

## LES CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME EN 2007

- 1,7 million de retraités
- 2,49 millions d'actifs cotisants
- Rapport démographique : 1,46
- 67 300 organismes employant du personnel affilié à l'Ircantec
- 2,11 milliards d'euros de cotisations encaissées
- 1,64 milliard d'euros d'allocations versées

## ■ DOCUMENT UNIQUE

# Évaluation des risques professionnels

La loi de 1998 sur les accidents du travail engage de plein droit la responsabilité de l'employeur. C'est également l'esprit d'une directive européenne adoptée en 1989, considérant que : « *l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail* ».

Depuis un arrêt de la Cour de cassation du 28 février 2002, cette obligation générale de sécurité s'est transformée en obligation de résultat dont le manquement revêt le caractère de « *faute inexcusable* ».

Après plusieurs lois et décrets, la situation est maintenant la suivante :

- L'employeur et les chefs de service, dans le cadre de leur délégation, transcrivent et mettent à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels.

- Ce « *document unique* » comporte un inventaire exhaustif des risques identifiés pour chaque poste de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

- La mise à jour est effectuée au moins chaque année mais également lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou de conditions de travail.

- Le « *document unique* » est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ou des instances qui en tiennent lieu (CHS ministériel, CHS locaux, CHS spéciaux), des délégués du personnel ainsi que du médecin du travail ou de prévention. Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition de l'inspecteur ou du contrôleur du tra-



vail, de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.

Les textes précisent que les salariés doivent être associés à cette démarche d'évaluation. La rédaction du document n'est pas une fin en soi, son contenu doit inspirer la programmation du « *plan annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail* » en partant du travail réel et non du travail prescrit. Pour notre fédération, ce sont les salariés en tant que « *spécialistes du travail* » qui sont au coeur du dispositif. Les représentants des personnels CGT devront porter l'exigence, dans les groupes et réunions de travail, d'un recensement poste par poste dans chaque unité de travail.

Dans notre périmètre, le calendrier de la mise en place du document unique est à « *géométrie variable* ». Si les travaux sont avancés dans cer-

tains établissements du secteur semi-public (par exemple à la Caisse des Dépôts et Consignations), le travail est à peine amorcé dans les administrations de Bercy. Des sanctions existent avec notamment 1 500 € d'amende en cas d'absence totale. Mais même quand il existe, le « *document unique* », risque de constituer une simple formalité administrative. Pour autant, l'employeur étant tenu à une obligation de résultat il ne peut se contenter de la seule évaluation. Il lui faut également mener des actions de prévention, celles-ci devant être consignées dans « *un plan annuel de prévention* ». La qualité de ce plan résulte d'une confrontation du point de vue des salariés avec celui de l'employeur.

Le formalisme du document unique compte donc moins que son contenu issu du dialogue social. Les représentants des personnels ont donc un rôle tout particulier à jouer. ■

# LE SECRETARIAT DE LA FEDERATION TE SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2009

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
1 J Jour de l'an	1 D Ella	1 D Aubin	1 M Hugues	1 V Fête du travail	1 L Justin
2 V Basile	2 L Présentation	2 L Ch.le Bon	2 J Sandrine	2 S Boris	2 M Blandine
3 S Geneviève	3 M Blaise	3 M Guénolé	3 V Richard	3 D Phil., Jacq.	3 M Kévin
4 D Odilon	4 M Véronique	4 M Casimir	4 S Isidore	4 L Sylvain	4 J Clotilde
5 L Edouard	5 J Agathe	5 V Gaston	5 D Colette	5 M Judith	5 V Iger
6 M Méline	6 V Gaston	6 L Colette	6 M Marcellin	6 M Truc	6 M Gilles
7 M Raymond	7 S Eugénie	7 S Félicité	7 M J.-B. de la S.	7 J J. J.	7 J M. M.
8 J Lucien	8 D Jacqueline	8 D Jean de Dieu	8 M Julie	8 V Firm	8 V M. M.
9 V Alix	9 L Apolline	9 M Françoise	9 J Gautier	9 S J. J.	9 M M. M.
10 S Guillaume	10 M Arnaud	10 M Vivien	10 V Fulbert	10 D Solange	10 M Laundry
11 D Pauline	11 M ND de Lourdes	11 M Rosine	11 S Stanislas	11 L Estelle	11 J Barnabé
12 L Tatiana	12 J Félix	12 J Justine	12 D Pâques	12 M Achille	12 V Guy
13 M Yvette	13 V Béatrice	13 V Rodrigue	13 L L. de Plagues	13 M Roland	13 S Antoinette
14 M Nina	14 S Valentin	14 S Mathilde	14 M Maxime	14 J Matth.	14 D Ebrée
15 J Rémi	15 D Claude	15 D Louise	15 M Paternie	15 V Denise	15 L Germaine
16 V Marcel	16 L Julienne	16 L Bénédicte	16 J B.-Joseph	16 S Honoré	16 M M. M.
17 S Roseline	17 M Alexis	17 M Patrice	17 V Anicet	17 D Pascal	17 M M. M.
18 D Prisca	18 M Bernadette	18 M Cyrille	18 S Parfait	18 L Ière	18 V M. M.
19 L Marius	19 J Gabin	19 J Joseph	19 D Emma	19 M Yves	19 M M. M.
20 M Sébastien	20 V Aimée	20 V Printemps	20 L Odette	20 M Honoré	20 V M. M.
21 M Agnès	21 S Damien	21 S Clémence	21 M Adeline	21 J J. J.	21 M M. M.
22 J Vincent	22 D Isabelle	22 D Léa	22 M Monique	22 V M. M.	22 M M. M.
23 V Barnard	23 L Lazare	23 L Victorien	23 J Georges	23 M M. M.	23 V M. M.
24 S Fr. de Sales	24 M Modeste	24 M Catharine	24 V Roland	24 M M. M.	24 M M. M.
25 D Conv. S. Paul	25 M Roméo	25 M Amant/Quintin	25 S M. M.	25 M M. M.	25 M M. M.
26 L Paule	26 J Nestor	26 J Larrea	26 M M. M.	26 M M. M.	26 M M. M.
27 M Angèle	27 V Honorine	27 V Hubert	27 M M. M.	27 M M. M.	27 M M. M.
28 M Th. d'Aquin	28 S Romain	28 S M. M.	28 M M. M.	28 M M. M.	28 M M. M.
29 J Glidas	29 D M. M.	29 D M. M.	29 M M. M.	29 M M. M.	29 M M. M.
30 V Martine	30 M M. M.	30 M M. M.			
31 S Marcelle	31 S M. M.	31 S M. M.	31 L Aristide	31 V Ignace de L.	31 L Aristide

NOVEMBRE	DECEMBRE
1 D Toussaint	1 M Florence
2 M Hubert	2 M Viviane
3 J Fr.-Xavier	3 J Fr.-Xavier
4 V Barbara	4 V Barbara
5 M M. M.	5 M M. M.
6 M M. M.	6 M M. M.
7 M M. M.	7 M M. M.
8 M M. M.	8 M M. M.
9 M M. M.	9 M M. M.
10 M M. M.	10 M M. M.
11 M M. M.	11 V Daniel
12 J Christian	12 S Jean-F. de C.
13 V Brice	13 D Lucie
14 S Sidoine	14 L Odile
15 D Abgrt.	15 M Nimon
16 L Marguerite	16 M Alice
17 M Elisabeth	17 M M. M.
18 M Aude	18 V Galien
19 J Tanquy	19 S Urbain
20 V Edmond	20 D Théophile
21 S Prés. de Marie	21 L Hiver
22 D Cécile	22 M Fr.-Xavier
23 L Clément	23 M Armand
24 M Flora	24 J Adèle
25 M Catherine	25 V Noël
26 J Delphine	26 S Etienne
27 V Sévin	27 D Jean
28 S Jacq. de la M.	28 L Innocents
29 D Saturnin	29 M David
30 L André	30 M Roger
31 J Sylvestre	31 J Sylvestre

